



## 2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable du Marché décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
29	10/05/2019	CONCESSION AU CIMETIERE COMMUNAL Mme Anne-Marie BOR		220,00 €
30	07/05/2019	CAVURNE AU CIMETIERE COMMUNAL M. Jacques GAYRAL		113,00 €
31	16/05/2019	RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE Mission de levée des réserves	<b>APAVE</b> 6 rue Louis Pasteur Parc d'activités des Gailletrous 41260 La Chaussée-Saint-Victor	270 €
32	23/05/2019	FOURNITURE DE GAZ pour tous les bâtiments communaux pour une période de 36 mois du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2022.	<b>EDF Commerce Grande Centre</b> Direction Marché d'Affaires Equipe Administration des ventes 37206 TOURS CEDEX 3	

## 3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
16	11/04/2019	AB 56	16 rue des Lilas
17	15/05/2019	AA 82	44 rue des Acacias

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

## 4) AFFAIRES FINANCIERES

### a) Emprunt eaux pluviales

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux relatifs au réseau eaux pluviales de la Treille nécessitent la souscription d'un emprunt. Cette ligne budgétaire est inscrite dans le budget.

Une consultation a été faite auprès de deux établissements bancaires, le Crédit Agricole Val de France et la Caisse d'Epargne, pour souscrire un contrat de prêt à taux fixe sur 15 ans de 350 000 € (330 000 € d'estimation de travaux plus les honoraires d'Arcamzo, Maître d'Œuvre).

- ✓ Le Crédit Agricole Val de France propose :
  - un taux fixe de 0,99 %,
  - pas de frais de dossier,
- ✓ La Caisse d'Epargne propose :
  - un taux fixe de 1,07 %,
  - 250 € de frais de dossier,

Le Conseil Départemental par le biais de la DSR a accordé à la commune une subvention de 32 000 € pour ces travaux.

L'ouverture des plis se déroulera le 17 juin prochain à 9h00 et l'analyse des offres sera ensuite réalisée par le Cabinet Arcamzo. Le début des travaux est prévu fin juillet.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition du Crédit Agricole.

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### **b) Délibération pour créances éteintes**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Par courrier, Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération demande à la commune d'établir un mandat au compte 6542.

Il s'agit de factures de restaurant scolaire et de Centre de Loisirs. Deux familles sont concernées par cette procédure, l'une pour un montant de 323,26 € et l'autre pour un montant de 16,64 €, soit un total de 339,90 €.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'admission en créance éteinte de ces montants.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### **c) Demande de subvention de la classe de CM1 pour une sortie au zoo de Beauval**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de 156 € formulée par Monsieur BUFFET.

Dans le cadre d'un travail pédagogique sur les grands singes, Monsieur BUFFET souhaite faire une sortie au zoo de Beauval avec ses élèves de CM1 pour un atelier encadré sur ce thème, le 13 juin prochain. Les parents participeront à hauteur de 6,50 € par enfant, la coopérative scolaire et l'ASPADES participent également à ce financement.

Au vu du budget prévisionnel, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 156 €.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

*M. GIAMPORTONE ne prend pas part à ce vote.*

## **5) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : mini-camps, nuitées, camps ados**

### **a) Mini camps**

Madame le Maire rappelle que comme tous les ans, le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser 4 mini-camps de 4 nuitées autour d'activités pédagogiques et sportives en milieu naturel. Ces mini-camps se dérouleront du 8 au 12 juillet 2019, du 15 au 19 juillet 2019, du 22 au 26 juillet 2019, du 29 juillet au 2 août 2019.

Chaque camp sera composé de 12 enfants (soit 48 enfants) de 7 à 11 ans et de 2 adultes accompagnateurs. L'hébergement se fera au camping municipal de Vauchevrier à Château-Renault. Les enfants sont emmenés sur site puis ils se déplacent en vélo. Ils feront des visites, une chasse au trésor, de l'escalade, du tir à l'arc, iront à la piscine, etc.

Les familles peuvent régler en chèques vacances et solliciter leur comité d'entreprise le cas échéant.

La dernière augmentation des tarifs remonte à 2013. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 10 € par rapport aux précédents tarifs, soit, après participation de la Commune et de la Caisse d'Allocations Familiales :

	<b>TARIFS Saint-Sulpice et communes conventionnées</b>	<b>TARIFS hors commune</b>
<b>Tranche 1</b>	<b>100 €</b>	<b>135 €</b>
<b>Tranche 2</b>	<b>110 €</b>	<b>140 €</b>
<b>Tranche 3</b>	<b>115 €</b>	<b>145 €</b>
<b>Tranche 4</b>	<b>125 €</b>	<b>155 €</b>
<b>Tranche 5</b>	<b>135 €</b>	<b>165 €</b>

\* **communes conventionnées** : Fossé, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et la Chapelle Vendômoise.

✓ **Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**  
*M. LEBRASSEUR ne prend pas part à ce vote.*

Monsieur LESIEUR rappelle qu'il faut des bénévoles pour véhiculer les enfants le lundi matin et le vendredi après-midi entre Saint-Sulpice et Château-Renault.

### **b) Nuitées**

Depuis quelques années le Service Enfance Jeunesse organisait des nuitées pour les enfants de 4 à 7 ans. Sonia CHARRUAULT, qui s'occupait de cette manifestation, a pris une disponibilité en mai dernier. Il n'a pas été possible d'organiser les nuitées cette année.

L'école maternelle a prévu une nuitée le 6 juin prochain. Les enfants seront encadrés par des ATSEM et des animateurs du Centre de Loisirs.

### **c) Camps ado**

Aucun camps ado n'a pu être organisé cette année car il n'y a pas d'animateur pour assurer l'encadrement des jeunes. Ce recrutement est particulièrement difficile à cause du manque de candidat.

## **6) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : caution**

Madame le Maire propose de revaloriser le montant de la caution versée pour la location de la salle polyvalente à 1 000 € au lieu des 500 € actuels. Ce chèque de caution n'est encaissé qu'en cas de problème avec la location de la salle (casse, dégradations, ménage...) et en l'absence d'accord trouvé avec le particulier.

Le montant de la caution pour la location de la salle du foyer reste à 500 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Madame le Maire précise que la salle polyvalente héberge 2 soirs dans la semaine, des enfants participant à l'Etoile Cyclo, manifestation créée par Michel AUCANTE, figure sportive de la commune.

Madame le Maire remercie les bénévoles de l'USC cyclotourisme et les parents qui ont participé aux entraînements des enfants.

## **7) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNE ET HORS COMMUNE**

### **a) Associations communales**

Madame le Maire présente le compte rendu de la commission du 20 mai dernier chargée d'étudier les dossiers de demandes de subvention. Les critères sont les mêmes que ceux retenus en 2018, notamment l'implication des associations dans l'animation de la commune, le recours à un salarié, le nombre de licenciés, etc. Malgré les consignes adressées par mail aux associations, certaines n'ont pas fourni de bilan financier, ni fourni les renseignements demandés. Madame HUET a présidé cette commission.

5 associations ne demandent pas de subvention : le Comité des Fêtes, les Joyeux Lurons, la troupe théâtrale « Avec et sans Complexe », l'USC et l'UNRPA. L'association « les Amis de l'Eglise » et l'USC modélisme n'ont pas répondu.

Madame le Maire présente les positions de cette commission :

### **Aïkido**

- 23 adhérents, 8 bénévoles, pas de salariés. Cotisations : enfants : 55 €, ados : 65 € et adultes 80 €.
- Subvention demandée en 2018 : 1000 € - accordée : 300 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 500 €.**
- Solde banque au 24/06/2018 : 2 368,40 €.
- **Position de la commission : 400 €.**

Cette subvention est sollicitée pour le renouvellement de tatamis et l'achat de tissus pour recouvrir les mousses de protections des radiateurs.

Les tapis appartiennent à l'association mais sont également utilisés par la nouvelle association de taekwondo, la Gymnastique Volontaire (pendant la réfection de la salle polyvalente), le Centre de Loisirs et l'école.

La commission a souligné qu'ils ne participent pas aux manifestations. Madame le Maire les a reçus dernièrement avec le Taekwondo pour l'utilisation de la salle de l'Ardoise. L'Aïkido envisage de faire une démonstration lors du forum des associations au mois de septembre.

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 400 €.**

*Madame DESSITE ne prend pas part au vote.*

## **ASPADES**

---

- Nombre de familles : 50.
- Bénévoles : 14 membres.
- Cotisation : 2 €/famille.
- Subvention demandée en 2018 : 300 € - obtenue : 300 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 400 € ou 300 € et une gratuité de la salle polyvalente pour la bourse aux jouets.**
- **Position de la commission : 300 € et tarif première manifestation 150 € au lieu de 330 € pour la location de la salle polyvalente lors de la bourse aux jouets.**

Les bénéfices reversés aux écoles seront moins importants à cause de la réfection de la salle polyvalente qui n'a pas permis l'organisation de la bourse aux jouets de novembre 2018.

Madame le Maire rappelle que l'association reverse aux écoles une grosse partie des recettes qui provient des ventes de gâteaux, du vide-dressing, de la bourse aux jouets. Cet argent permet aux écoles de financer divers sorties et projets éducatifs.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 300 € et le tarif 1<sup>ère</sup> manifestation pour la bourse aux jouets de novembre 2019.**

## **Saint-Sulpice Basket**

---

- 144 licenciés, 25 bénévoles, 1 entraîneur salarié à temps complet.
- Cotisations : de 105 € à 156 €.
- Subvention demandée en 2018 : 3 000 € - obtenue : 3 000 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 3 000 €.**
- Solde banque au 20/05/2019 : 3 791,28 € + livret 26 107,25 €
- **Position de la commission : 3 000 €.**

Madame le Maire suit la position de la commission. Les basketteuses vont redescendre de catégorie cette année et les garçons restent au niveau départemental. Les cadettes sont 1<sup>ères</sup> en U18F en championnat Interdépartemental et les U13F ont perdu en finale de 2 points également en championnat Interdépartemental. Ils auront toujours les même frais (arbitrage, déplacements,...).

C'est une association qui s'investit beaucoup (lotos, soirées, stages gratuits pour les enfants pendant les vacances). Ils n'ont pu faire qu'un loto à cause de la rénovation de la salle polyvalente.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 3 000 €.**  
*M. LEBRASSEUR ne prend pas part au vote.*

## **Le Cheval de Fer Blésois**

---

- 8 adhérents, pas de salariés. Cotisation : 35 €.
- Subvention demandée en 2018 : 300 € - accordée : 300 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 300 €.**
- Solde banque : + 839,91 €.
- **Position de la commission : 300 €.**

Madame le Maire rappelle que c'est le Président qui fait fonctionner le musée alors que cela ne leur incombe pas. Le musée devait être géré par l'USC modélisme à qui a été confié la collection de locomotives. Or, cette association est en activité très réduite depuis plusieurs années. Autre problème : ils sont installés dans des locaux communaux qui pourraient être utilisés par d'autres associations.

Madame DESSITE précise que le Cheval de Fer Blésois, spécialisé dans le modélisme ferroviaire est particulièrement habilité à gérer le musée et le fait très bien.

### **Départ de M. JAVARY qui donne procuration à Mme DESSITE.**

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 300 €.**

## **USC Cyclotourisme**

---

- 14 adhérents et bénévoles, pas de salarié. Cotisations : 15 €/adhérent.
- Subvention demandée en 2018 : 500 € - obtenue : 300 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 300 € pour une participation à la Semaine Fédérale Nationale à Cognac et la sortie des féminines (organisation nationale) à Toulouse.**
- Solde banque au 01/01/2019 : 1 473,78 €.
- **Position de la commission : 300 €.**

Madame le Maire rappelle qu'ils entraînent et accompagnent les enfants de l'Etoile Cyclo et organisent une randonnée pédestre fin décembre et la randonnée cyclo Michel AUCANTE en mars.

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 300 €.**

*Mme DESSITE ne prend pas part au vote.*

## **Entente Footballistique Saint-Sulpice Fossé Marolles**

---

- 134 adhérents, 18 bénévoles, pas de salarié. Sur les 58 jeunes licenciés, 20 sont de la commune. Cotisations jeunes U6 à U11 : 60 € - Jeunes U12 à U13 : 70 € - Adultes : 90 €.
- Subvention 2018 : Fossé : 300 € et Marolles : 500 €.
- **Subvention 2019 demandée pour achat de matériel.**
- Solde banque 21/06/2018 : 5 942,75 € et 2 100 € d'avance à la ligue foot.
- **Position de la commission : 300 €.**

Ils demandent une subvention pour la première fois. La commune met à disposition le terrain (avec éclairage en hiver), les vestiaires et les douches.

Ils organisent une brocante à Marolles et un tournoi. Les entraîneurs et bénévoles sont très actifs. Ils auront un entraîneur de Saint-Sulpice la saison prochaine.

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 300 €.**

*M. GIAMPORONE ne prend pas part au vote.*

## **Gymnastique Volontaire**

---

- 54 licenciés, 8 bénévoles, 2 salariés. Cotisations : 92 € ou 120 €.
- Subvention demandée en 2018 : 300 € et obtenue : 300 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 400 € pour l'achat de nouveau matériel (nouveau cours de gym posturale pour la saison 2019/2020).**
- Solde banque au 31/08/2018 : 5 145,73 €.
- **Position de la commission : 400 €.**

La Gymnastique Volontaire a réintégré la salle polyvalente. Il faudra des volontaires pour réaménager les espaces de stockage (matériel volumineux : steps, ballons...). L'association a récupéré les deux espaces sur la scène (dont un partagé avec le Comité des Fêtes).

Afin de respecter les consignes de sécurité, on ne peut plus mettre de matériel dans le grenier.

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 400 €.**

*Mmes ROUL et VINCENT ne prennent pas part au vote.*

## **Tennis Club de la Cisse**

---

- 70 licenciés (dont 50 de St Sulpice), 8 bénévoles, 2 salariés. Cotisations : 115 € à 195 €.
- Subvention demandée en 2018 : 400 € et obtenue : 400 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 400 €.**
- Solde banque au 03/09/2018 : 5 738,86 € + 9 254,18 € sur livret (dont fort pourcentage correspondant à la caution des badges).
- **Position de la commission : subvention 400 €.**

Madame le Maire rappelle qu'ils font des tournois, des stages pendant les vacances, ils participent à la fête au village (stand de la restauration, montage et démontage des stands).

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 400 €.**

*M. GIAMPORONE ne prend pas part au vote.*

## **USC Tennis de Table**

- 31 adhérents, bénévoles : environ 6 licenciés, aucun salarié. Cotisations : 55 € à 125 €.
- Subvention demandée en 2018 : 1 000 € et obtenue : 400 €.
- **Subvention demandée en 2019 : 1 000 € pour le soutien de l'équipe première en régional, les entraînements des jeunes et le remplacement d'un frigo.**
- Solde banque 2018 : + 4 168,48 €.
- **Position de la commission : 400 € (effort de participation à demander).**

L'association demande la mise aux normes de la salle pour l'accès aux personnes handicapées, l'attribution d'une pièce plus grande pour entreposer 6 tables minimum et l'installation d'un accès internet pour le passage en régional.

Madame le Maire rappelle que ce sont les mêmes demandes qu'en 2018. La salle, du fait de sa configuration, pourra difficilement devenir accessible aux personnes à mobilité réduite. Internet pourra sûrement être installé avec la mise en place de la vidéoprotection. L'association ne participe pas aux manifestations.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 400 € et demande un effort de participation.**

*Mme DESSITE ne prend pas part au vote.*

**Total des subventions 2018 :** 5 000 € (+ 300 € pour le cheval de fer au 04/06/2018).

**Total des subventions 2019 :** 5 800 € (+ 180 € de location à l'ASPADES).

### **b) Associations hors commune**

Madame le Maire propose de reconduire les montants de l'année dernière, à savoir :

<b>Association</b>	<b>Montant alloué</b>
<b>ADER (Association Départementale d'Education Routière)</b>	80,00 €
<b>CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement)</b>	76,00 €
<b>Association des conciliateurs de Justice de Loir-et-Cher</b>	76,00 €
<b>Association Vallée de la Cisse</b>	100,00 €
<b>Secours Populaire</b>	107,00 €
<b>Banque Alimentaire de Loir-et-Cher</b>	107,00 €
<b>Association des secrétaires de Mairie</b>	60,00 €
<b>Mémorial de la Résistance</b>	60,00 €
<b>Secours Catholique</b>	107,00 €
<b>ASLD (Association d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détreffes)</b>	107,00 €
<b>Croix Rouge</b>	107,00 €
<b>Les Restos du Cœur</b>	200,00 €

*Mme GAVEAU ne participe pas au vote pour l'association de la Vallée de la Cisse.*

Madame le Maire rappelle que la cérémonie du 18 juin aura lieu à 18h00 à Chambon-sur-Cisse devant le Mémorial de la Résistance.

La subvention aux Restaurant du Cœur est un peu plus élevée car lors de la distribution des colis de Noël aux aînés, certains préféraient faire un don à cette association. Aujourd'hui, il y a moins de personnes. Néanmoins, il est proposé de conserver le même montant.

### **c) Les coopératives scolaires**

Madame le Maire propose de reconduire les montants de l'année dernière, comme suit :

- 735 € pour l'école maternelle
  - 1 265 € pour l'école élémentaire
- ✓ **A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.**

Il n'y aura pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée.

## **8) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION**

Madame le Maire rappelle que la commune a adhéré au Syndicat Intercommunal de vidéo-protection en juin 2018. Cour-Cheverny, Lamotte-Beuvron, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire ont demandé à adhérer à ce syndicat. La commune doit approuver par délibération leur adhésion.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Le dossier de demande d'installation de vidéo-protection est en cours mais il est complexe et son élaboration prend beaucoup de temps. Il y aura plusieurs caméras fixes, tournantes ou pivotantes, notamment à la Mairie, à la salle des fêtes, aux entrées de la commune et aux commerces. Les données recueillies seront sécurisées en Mairie, consultables et transmissibles à la Gendarmerie grâce au Syndicat.

Nous avons reçu un mail de la Préfecture le 6 juin nous informant de ne pas délibérer pour le moment étant donné que les communes d'Oucques-la-Nouvelle et le Controis- en-Sologne ne s'étaient pas prononcés sur l'adhésion au syndicat pour la totalité de leurs nouveaux périmètres. La délibération n'a donc pas été prise.

### **Madame le Maire fait un point sur les dossiers en cours :**

La commune a obtenu une subvention de 237 000 € dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation de la salle polyvalente.

La cuve de la Treille : toutes les entreprises ont signé la convention. Une cuve plus petite sera installée prochainement et permettra de récupérer les eaux de pluies.

## **9) FETE AU VILLAGE**

Madame DESSITE fait le point sur la préparation de la fête au village les 15 et 16 juin prochain. Le programme a été détaillé sur le dernier Petit Bavard.

Il n'y a plus de spectacle le vendredi soir. Une fête des écoles maternelle et élémentaire aura lieu le mardi 2 juillet avec le soutien de l'ASPADES. Il faudra gérer un nombre important de parents.

Samedi : après-midi jeux, structures gonflables gratuites (uniquement le samedi après-midi). Le soir, repas champêtre (sur réservation) et animation musicale de DJ Evening Event. Feu d'artifice vers 22h45.

Samedi et dimanche : portes ouvertes du Cheval de Fer Blésois.

Dimanche : Vide-grenier et bourse de puériculture, tombola, tir au panier de basket, stands d'artisanat et de produits de bouche, structures gonflables. Restauration et buvette. Animation assurée par la Band'Annonce de Saint-Gervais.

Les bénévoles seront les bienvenus pour l'installation des stands le samedi à 7h30 et le démontage le dimanche vers 18h00. De même des « bras » seront nécessaires pour charger et rapporter les stands à Saint-Lubin. Pour le moment, aucun bénévole ne s'est manifesté pour lundi.

## **10) COMPTES RENDUS DE REUNION**

Néant.



## 11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **a) Cabinet de recrutement**

Le cabinet de recrutement de médecins Optim Synchrony a adressé à la mairie une facture de 4 464 € TTC pour fin de mission. Sans règlement sous 15 jours, le cabinet engagerait une action en justice.

Madame le Maire a consulté le service juridique de l'association des Maires puis un avocat. Il faudra contacter l'assistance juridique de la commune pour voir si les frais engagés peuvent être pris en charge.

Monsieur LEBRASSEUR préconise d'attendre que le cabinet assigne la mairie.

Après réflexion, les membres du Conseil Municipal décident également d'attendre que leur avocat se manifeste.

### **b) Colombarium**

Après avoir choisi le monument rose boreal lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, des questions éthiques se sont posées par rapport au travail des enfants (granit provenant de Chine).

Madame le Maire a contacté la société qui a garanti que ce matériau provenait de leurs propres carrières et qu'aucun enfant n'y travaillait.

Le devis sera donc signé prochainement.

### **c) CFA horticole**

Dans le cadre de leur formation, les élèves du CFA horticole de Blois ont préparé des jardinières et des parterres de fleurs. Ils ont assuré leur plantation sur plusieurs points de la commune. Les apprentis ont fait un courrier pour remercier la mairie de les avoir accueillis.

Depuis, certains plants ont été volés et arrachés (ils ont été retrouvés dans le fossé !!!).

### **d) Commissions**

Madame BIGOT s'inquiète du fait qu'il n'y ait pas eu de commission sport en 2018. Madame le Maire confirme qu'il n'y en a pas eu du fait du mauvais déroulement de la précédente réunion.

Il y en aura peut-être une en 2019.

Monsieur CHARRET précise que la commission voirie aura lieu mardi 4 juin à 18h00.

### **e) Petit Bavard**

Madame Béatrice GUILLOT regrette que les Conseillers n'aient pas reçu le Petit Bavard spécial Finances par mail. Des habitants lui ont posé des questions alors qu'elle n'avait pas encore reçu le document dans sa boîte aux lettres.

Madame le Maire précise qu'ils sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres, pratiquement en même temps mais cette fois, il y a eu un petit décalage dans la distribution. De plus, il est mis en ligne le plus rapidement possible. Toutefois, ce document n'est que le reflet de ce qui a été voté au Budget donc il n'y avait pas de raison de l'envoyer en plus par mail. Les chiffres n'ont pas changé.

### **f) Visite de la salle polyvalente**

A la demande de Madame BIGOT, une autre visite de la salle polyvalente pourra être envisagée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 20h15*